



UVILLY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Maximiacus, Buvliacum, Buvliachum, Byvileyum, Bevilley, Bevilly,
village de l'arrondissement, canton, perception future et bureau de poste de Poligny, perception actuelle de Tourmont ; succursale ; à 4 km de Poligny, 7 d'Arbois et 52 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans une petite plaine entre deux vallons riants, au pied occidental des plus basses chaînes du Mont-Jura, il est limité au nord par Grozon, Arbois et Pupillin, au sud par Poligny, à l'est par Pupillin et Poligny, et à l'ouest par Grozon et Poligny. La Baraque fait partie de la commune.

Il se divise en plusieurs rues ou quartiers appelés le Crequillat, sur la Fontaine, rue de la Fontaine, sur la Route, Grand' Rue et rue Saint- Antoine.

Altitude : 380 mètres.

Il est traversé par la route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg, par les chemins vicinaux tirant à Poligny, à Grozon, à Chamole, à la route nationale n° 83, à Arbois, par le chemin dit le Pré-Millot et par le ruisseau aux replis tortueux appelé le Limantat qui prend sa source sous Buvilly.

Les maisons, assez bien bâties, sont construites en pierres et couvertes en tuiles. Elles forment plusieurs groupes et sont rarement isolées.

Population : en 1790, 517 habitants ; en 1846, 636; en 1881, 611, dont 319 hommes et 291 femmes ; population spécifique par km carré, 100 habitants ; 137 maisons, 163 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Symphorien.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives départementales avant où Buvilly a reçu les cotes 5 E 358/4 à /6. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 151 à 153, 3 E 2147 à 2159, 3 E 3649 et 3650, 3 E 7772, 3 E 8700, 3 E 8893 à 8896 et 3 E 13214. Tables décennales : 3 E 1304 à 1313.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 190, 5 Mi 163 et 164, 5 Mi 1205, 2 Mi 850 et 856, 2 Mi 2004 et 2005, 5 Mi 17 et 18, 5 Mi 1184.

On n'émigre pas.

Cadastre : exécuté en 1831 : surface territoriale, 600^h 11^a, divisés en 2540 parcelles que possèdent 472 propriétaires, dont 280 forains ; surface imposable 580^h 98^a, savoir : 292^h 42^a en terres labourables, 153^h 50^a en vignes, 59^h 73^a en prés, 39^h 60^a en pâtures, 21^h 21^a en bois, 7^h 87^a en friches, 3^h en sol des propriétés bâties et cours, 1^h 45^a en vergers. 1^h 20^a en jardins, 95^a en murgers, d'un revenu cadastral de 28.424 fr.; contributions directes en principal 4649 fr.



Le sol, d'une grande fertilité, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, de la navette, des légumes secs, des fruits, des vins blancs et rouges de bonne qualité, des foin, des fourrages artificiels et du chanvre.

On exporte les deux tiers des vins. Les céréales suffisent aux besoins des habitants.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et quelques cochons. 40 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Les habitants fréquentent les marchés de Poligny et d'Arbois et spéculent sur le bétail.

On trouve sur le territoire des carrières de plâtre exploitées, deux carrières de pierre à bâtir et de taille et de la pierre à chaux hydraulique non utilisée.

Les patentables sont : un aubergiste, un cafetier, un menuisier, un maître maçon et un charpentier.

Il y a une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en très mauvais état, une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 80 élèves, le logement de deux institutrices religieuses de l'ordre de la Providence, dont la maison principale est à Portieux (Vosges), et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 60 élèves ; deux fontaines avec lavoir et abreuvoir, trois puits communaux et 63^h 07^a de bois, pâtures et terres, d'un revenu cadastral de 694 fr.

Bois communaux : 163^h 48^a dont 4^h 72^a en exploitation annuelle.

Budget ; recettes ordinaires 4256 fr. ; dépenses ordinaires 4222 fr.

Association de charité : A défaut de bureau de bienfaisance, une société de Saint-Vincent-de-Paul distribue des secours aux indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Buvilly est une bourgade d'origine toute gauloise ; mais on n'a sur son existence, dans les temps antérieurs à la conquête de Jules-César et même pendant la domination romaine, aucun renseignement assez positif pour entrer à ce sujet dans le moindre détail. On sait seulement qu'à cette dernière époque, il était traversé par la grande voie d'Agrippa, se dirigeant de Lyon au Rhin par Besançon. On trouve en divers endroits de son territoire des ruines de bâtiments antiques, des terrains parsemés de tuiles romaines et des médailles consulaires. A l'arrivée des barbares, ce village subit le sort commun et fut incendié.

Prieuré : Au V^e siècle, saint Lothein, né avant 480 dans le pays des Eduens, avait embrassé la vie monastique sous la direction de Laurent, abbé de Saint-Symphorien d'Autun, et devint, sous cet habile maître, un modèle de vertu et d'humilité. Se sentant appelé à la vie érémitique, il obtint de son supérieur la permission de se retirer dans la solitude. Arrivé dans la Haute-Bourgogne, il s'arrêta près de Poligny, dans un lieu appelé Silèce ou Salèce, couvert d'un bois qu'avaient déshonoré les superstitions païennes. Il y construisit une cabane, dans laquelle il espérait vivre seul et ignoré dans les austérités de la pénitence ; mais la renommée de ses vertus lui ayant attiré des disciples, il fut obligé d'y fonder un monastère où l'on compta bientôt jusqu'à soixante-dix religieux qui changèrent Silèce en une sainte habitation. De nouveaux disciples se présentaient, et son monastère ne pouvant les recevoir, il en fonda un second en un lieu appelé *Maximiacus*, aujourd'hui *Buvilly*, où il rassembla en peu de temps plus de quarante religieux. Saint Lothein gouvernait en même temps ses deux monastères, mais Maximiac lui plaisait davantage et il avait coutume d'y passer les jours de jeûne. Il s'y trouvait lorsqu'il fut averti de l'arrivée de saint Grégoire, évêque de Langres, qui se rendait à Genève où un concile était indiqué. Lothein alla à sa rencontre jusqu'à Grozon, et le pressa de venir se reposer dans son monastère qui était tout *proche*. Saint Grégoire n'ayant pu accepter son offre, ils passèrent un jour ensemble, après quoi ils se séparèrent. Saint Lothein avait plus de cinquante ans lorsqu'il fut ordonné prêtre. C'est à *Maximiac* qu'il éprouva les symptômes de sa dernière maladie ; sentant que sa fin approchait, il en avertit ses religieux, et trois jours avant sa mort, il retourna à

Silèce, où il avait choisi le lieu de sa sépulture. Dom Mabillon a placé Maximiac à Mesnay, près d'Arbois ; Dunod, à Baume-les-Moines ; M. D. Monnier, au Sauvement, commune de Mantry. Ces opinions ne sont pas soutenables. Chevalier et l'abbé Richard n'hésitent pas à reconnaître que le prieuré de Buvilly a succédé à l'abbaye de Maximiac. La tradition, la dédicace de l'abbaye à saint Symphorien en souvenir de l'éducation de saint Lothein à Autun, les termes « *tout proche* » employés dans l'invitation faite par Lothein à l'évêque Grégoire, les droits des abbés de Baume sur le village, une inscription gravée sur une pierre qu'un laboureur trouva il y a quelque temps en cultivant son champ, près du prieuré, font disparaître tous les doutes. Ce monastère fut ruiné par les Normands en 888 ou 889. Bernon, fondateur de Gigny, rétablit l'abbaye de Baume et le monastère de Saint-Lothein ; Maximiac ne se releva pas. Ses biens devinrent la propriété de l'abbaye de Baume, par suite de la cession qui lui avait été faite du prieuré de Saint-Lothein. Par une bulle du 5 des calendes de janvier 1089, adressée à Hugues, abbé de Baume, le pape lui confirma la possession de l'église de Buvilly, *Buvliaci*. Les papes Pascal II, Innocent II, Clément III, en 1107, 1145 et 1190, Anseric, archevêque de Besançon, en 1155, l'empereur Frédéric Barberousse, en 1157, reconnurent que cette église était la propriété de Baume. Chevalier, et après lui d'autres historiens, ont prétendu qu'un prieuré fut bâti sur l'emplacement de l'ancienne abbaye et qu'il fut habité jusqu'en 1659 par un prieur et trois ou quatre religieux. La peste de 1349, les guerres de Louis XI, avaient entièrement dépeuplé Buvilly. Il est certain que depuis cette époque, aucun bénédictin n'habita le prieuré, car dès le commencement du XVI^e siècle, on voit des receveurs chargés spécialement de la perception des revenus, et même des fermiers. Le monastère de Maximiac avait été richement doté. Le prieuré qui lui succéda reçut de nouvelles libéralités. L'abbé de Baume, en qualité de prieur, avait la propriété d'une grande partie du territoire, qu'il accensa par de nombreux actes de 1520 à 1600. Il recevait l'hommage de plusieurs vassaux, tels que des seigneurs du nom de Buvilly, de Reculot, etc. Il avait le droit d'entrer toutes ses récoltes à Poligny et dans ses faubourgs sans payer aucun impôt. Il percevait la dîme du vin, du blé, de l'orge, de l'avoine, à raison du dixième des récoltes sur Buvilly, Plane, Bougelier, et à raison du vingt-quatrième à Grozon. Les échevins des communautés étaient tenus personnellement de recueillir cette dîme pour le compte de l'abbé, sans rétribution. Comme curé primitif et patron de l'église, il instituait un vicaire amovible, auquel il ne donnait pour traitement que le tiers du casuel. Forcé par le concile de Trente et par les édits de nos rois de nommer un vicaire perpétuel inamovible, il fut condamné, en 1769, à payer au titulaire la portion congrue. La maison prieurale ruinée par les troupes de Saxe-Weimar, en 1639, ne fut pas rétablie. Il n'en reste pas de vestiges.



Seigneurie : Buvilly formait une prévôté de la châtellenie de Poligny. La juridiction y appartenait au souverain, comme seigneur de ce dernier lieu. En 1511, cette prévôté était déjà tenue à ferme. L'abbé de Baume ne voulait point reconnaître la justice du prévôt sur les hommes et les terres de son prieuré. La seigneurie et le domaine utile de ce lieu, qui avaient été engagés à Antoine Moréal, correcteur des comptes, rentrèrent quelques années après dans le domaine royal.

Mairie et sergenterie : L'office de maire et sergent avait été inféodé à une famille noble, qui prit le nom de ce village. Guillaume de Bévilley ou Buvilly vivait en 1304, époque à laquelle il reprit de fief, de l'abbé de Baume, plusieurs maisons et des héritages situés dans ce lieu. L'année suivante, ce seigneur donna au même abbé tous les droits et usages qu'il avait au territoire de la Rochette, à l'étang de Glanon et au Chaumois. Renaud de Bévilley, écuyer, était prévôt de Poligny en 1353. Une branche de cette famille, surnommée Dieu-le-Fit, commença par Aimonin, dit *Dex-le-Fit*, écuyer, mort avant l'an 1326. Jeanne Dieu-le-Fit, fille unique de Hugues, écuyer, seigneur d'Aumont, Charrin et autres lieux, épousa avant l'an 1375, Jean de Chalon, chevalier, bailli d'Aval, fils naturel de Louis de Chalon II, comte de Tonnerre. La maison de Fauquier obtint par succession le fief de mairie et de sergenterie de Buvilly, ce qui lui donnait le droit de prendre à son profit les amendes au-dessous de soixante sols et de recevoir le serment des messieurs. Le prince de Beauffremont, descendant des Fauquier, par ses alliances, leur succéda, mais il négligea l'exercice de cette charge.

Fief des Dupin : Jeannette de Reculot possédait, en 1396, dans ce village, un fief qui passa à MM. Dupin.

Église : L'église de Buvilly, dédiée à saint Symphorien, martyr, dont on célèbre la fête le 22 août, est orientée. On y reconnaît aisément plusieurs époques de construction. Les piliers qui séparent la nef des collatéraux portent l'empreinte de la fin du XI^e siècle, les deux chapelles sont du XV^e siècle. La nef, les



collatéraux, le chœur, le clocher, datent de 1689. L'église se compose d'un clocher à l'entrée, de trois nefs, de deux chapelles, d'un chœur et d'une sacristie au fond du sanctuaire. Le baptistère et les deux chapelles sont voûtées et de style ogival tertiaire. Le chœur et les nefs sont plafonnés. Dans les chapelles sont deux gracieuses petites niches, au-dessus desquelles on remarque d'élégantes consoles formées par deux anges supportant un écusson sur leur poitrine. L'édifice primitif avait toutes les marques d'une église ancienne et monacale ; elle était à trois nefs et ne fut jamais voûtée ; on n'y voyait ni arcs-boutants, ni contre-forts ; elle n'était terminée que par un simple lambris ou plafond, comme l'étaient les anciennes basiliques. On y remarquait les stalles des religieux et des statues, dont la draperie représentait l'habit des anciens moines bénédictins. Il y avait deux chapelles fondées, l'une sous le titre de la sainte Vierge et de saint Sébastien, dont le sieur Monnoyeur, ancien lieutenant-général au bailliage de Poligny, était patron, du chef de Claudine de Vers, sa mère, de la famille des fondateurs ; l'autre, sous le titre de Notre-Dame et de saint Antoine, de la fondation et du patronage des Lemoine.

Biographie : Ce village a donné le jour non seulement aux nobles familles dites de Buvilly et Dieu-le-Fit, dont plusieurs membres ont rempli des charges importantes, mais encore à celle des Moine, ou Lemoine qui florissait dès le XIV^e siècle. Aimonin Moine vivait en 1349 ; Etienne Moine était lieutenant-général du bailli d'Aval, en 1483, puis conseiller au parlement de Dole ; Jean Lemoine, seigneur de Mutigney, était trésorier des chartes de Grimon, en 1534, avocat-général, puis conseiller au parlement. Nous citerons encore *Pierre Loiseau* (1772-1837), chef de bataillon, officier de la légion-d'honneur ; Gilbert Navand, (1796-1849), capitaine décoré ; les officiers Loiseau, Claude-Etienne (1774-1837) ; Arsène Baverey, né en 1820, qui fait avec distinction les campagnes d'Afrique, et *Jean-Théodore Mouchot*, né en 1810, fondateur et directeur de l'école primaire supérieure du Mans.